



VILLE D'UGINE ARRETE DU MAIRE N° 2024-130

Services Techniques Administratifs
Objet : Olympiade du Collège 2024

Le Maire de la Ville d'Ugine,
Vu les articles n° L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 110-3 ; R 411-7 et R 411-25,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière visée par arrêté interministériel en date du 24.11.1967 modifié, et l'arrêté du 7 juin modifié
Vu la demande du Secteur Jeunesse de la ville d'Ugine ;
Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;
Vu l'avis favorable du Service Cadre de Vie ;

Considérant qu'il convient de favoriser le bon déroulement des Olympiades du collège :

ARRETE

Article 1er :

La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur et sans moteur seront interdits sur le parking de la salle festive, le lundi 17 juin 2024 de 7h00 à 18h00.

Article 2 :

L'article 1^{er} du présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules des organisateurs, et aux véhicules de services et de secours.

Article 3 :

La signalisation nécessaire se fera conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4: Exemple de du présent arrêté sera transmis à :

- . Secteur Jeunesse de la Ville d'Ugine ;
- . La Brigade de Gendarmerie ;
- . Le Centre de Secours ;
- . Centre de Secours Principal d'Albertville ;
- . Police Municipale ;
- . Agglomération Arlysère ;
- . Services Techniques Municipaux ;
- . Service Cadre de Vie ;

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 - Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr
Notifié le

15 MAI 2024

Fait à Ugine, le 14 mai 2024

Pour le Maire,

Michel CHEVALLIER
Maire-Adjoint

